

groupe de nombres à la fin de la quatrième ligne, donnant ainsi à l'âge du défunt le chiffre de LXIV ans.

Mais ce qui me paraît plus essentiel, quant à l'objet de ces recherches, c'est une correction de deux lettres seulement à un mot de la troisième ligne, au moyen de laquelle on aura, ce me semble, une leçon plus rationnelle et plus claire. Au lieu de SECL, ainsi qu'a lu Spon; je proposerais ECCL; et je ne lirais pas comme lui SERVIET (pour SERVIIT) IN SECLo, ou SECuLo : mais plutôt SERVIENTium IN ECCLesia LVGDVNINSI (*sic*). Dans la leçon du savant antiquaire, SERVIIT IN SECLo, et plus loin VIXIT, semblent former un pléonasme tout-a-fait gratuit; la phrase est mal coupée, et le sens embarrassé : car le mot LVGDVNINSI reste isolé et sans rapport. On évite ces inconvénients en lisant, comme je le propose; le sens alors est suivi et satisfaisant ; et je crois que ç'en est assez pour motiver ma correction. Spon, sans doute, quand il s'agit de monuments épigraphiques, mérite, en général, bien plus de confiance que tous nos autres historiens lyonnais. Mais pour peu que l'inscription fût altérée par le temps, ou mutilée par la main des hommes souvent plus destructrice encore, il était facile de prendre un E pour un S, et un C pour un E. Ceux qui sont habitués à étudier les inscriptions antiques comprendront aisément que Spon ait pu commettre cette double erreur, surtout s'il n'avait pas remarqué un trait horizontal que je suppose placé ainsi sur le mot SERVIĒT, pour tenir lieu de la lettre N, comme on le faisait déjà alors, comme nous le voyons dans cette même épitaphe sur le mot DĪ.

La date de notre monument mérite aussi une attention particulière. On sait qu'il n'est pas rare d'en rencontrer dans les inscriptions des bas siècles; mais elles offrent un nouvel intérêt quand ces inscriptions peuvent servir à constater un fait historique, ou à révéler l'origine de quelque ancien usage. La date de celle-ci, c'est-à-dire la mort de celui qu'elle appelle fautivement STEPANVS, pour STEP^hANVS, est déterminée par le consulat de Justin, auquel elle est postérieure de douze ans, comme l'indiquent ces mots DVODECIES Post Consulatum IVSTINI, formule peu ordinaire, équivalant à ANNO XII P. C. etc. Il s'agit donc de déterminer ici quel est ce Justin, et de reconnaître l'année de son consulat.